

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Séance du 26 Novembre 2020

Présidence: David POTIER, Maire

Présents : Brigitte GENEVOIS, Denis FOSSIER, Michel DELSUC, Daniel VERGNEAUX, Emmanuel PONCELET, Brigitte THOIN, Vincent BONNEVIE, Bruno DEMISSY, Fabien RAELLE, Béatrice LARDENOIS, Geneviève BERNARDINI, Francine CONNOT

Absente Excusée : Ingrid DETHIERE

Absent : Joël DEMART

Secrétaire de séance : Vincent BONNEVIE

La séance débute à 18 H 00

La séance débute avec l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.
L'ordre du jour est accepté.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire informe les membres présents que dans le cadre des projets d'investissement 2021, il est possible de demander des subventions.

Il précise que deux dossiers doivent être déposés afin fin novembre.

Il présente en détail les dossiers suivants :

- Amélioration de la sécurité routière : 36 746 € HT
- Amélioration de la sécurité des biens et des personnes : 48 893 € HT

Après en avoir discuté, les membres présents chargent le Maire de demander les subventions les plus élevées possibles.

Vote à l'unanimité

AVENANT A LA CONVENTION ASSAINISSEMENT AVEC LES CRETES PREARDENNAISES

Le Maire explique que dans le cadre du projet d'assainissement collectif, la commune de Coucy était chargée de la maîtrise d'ouvrage durant la période des études.

En ce qui concerne la phase de travaux, ce sont les crêtes Préardennaises qui reprennent la maîtrise d'ouvrage. Une convention a été signée entre les deux parties.

Le 1er appel d'offres ayant été rejeté en raison des prix trop élevés, il a été nécessaire relancer le marché.

Un avenant à la convention doit donc être validé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant et charge le Maire de signer tous documents relatifs à cet avenant.

Vote à l'unanimité

DELIBERATIONS BUDGETAIRES BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire informe les membres présents que la délibération d'approbation du Compte Administratif 2019 du budget d'Assainissement prise lors de la réunion du 12 juin dernier comporte une erreur de rédaction qu'il convient de corriger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la correction de cette délibération.

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 18 h 30